

# Une histoire de fierté

## La déclaration québécoise sur les archives

Diane Baillargeon and Denys Chouinard

---

Number 131, Fall 2017

Archives en fête

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/86801ac>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this article

Baillargeon, D. & Chouinard, D. (2017). Une histoire de fierté : la déclaration québécoise sur les archives. *Cap-aux-Diamants*, (131), 10–12.

# UNE HISTOIRE DE FIERTÉ LA DÉCLARATION QUÉBÉCOISE SUR LES ARCHIVES

par Diane Baillargeon et Denys Chouinard

À l'origine, un groupe d'archivistes québécois, face à une menace de suppression d'un programme d'aide financière, décident de montrer le rôle fondamental qui leur est dévolu au moyen d'une déclaration sur les archives. Ce fut un si grand succès que leur idée a été reprise par la communauté internationale.

## LES DÉBUTS DU PROJET

Les quelque 1 000 archivistes du Québec, répartis dans près de 400 services d'archives, sont les gardiens du patrimoine documentaire. Au fil des ans et selon les besoins, ils se sont réunis au sein de neuf associations ou regroupements dont l'Association des archivistes du Québec et le Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM).

En 2004, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) menace de supprimer le programme de subvention pour le traitement et la mise en valeur des archives. Des regroupements d'archivistes développent une stratégie dont l'objectif est de démontrer au MCC le rôle majeur joué par les services d'archives en matière d'archives privées au Québec. Inspiré par cet élan, le président du GARM, Denys Chouinard, propose que tous les archivistes du Québec s'engagent



NOTRE MÉMOIRE ET NOS DROITS



## LA DÉCLARATION QUÉBÉCOISE SUR LES ARCHIVES

### LES ARCHIVISTES DU QUÉBEC

- Association des archivistes du Québec
- Réseau des services d'archives du Québec
- Regroupement des archivistes religieux
- ARMA Montréal
- Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec
- Groupe d'expertise en gestion des documents du Gouvernement du Québec
- Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec – Sous-comité des archivistes
- Regroupement des services d'archives de la région de Québec
- Groupe d'archivistes de la région de Montréal

VOUS INVITENT À FAIRE VÔTRE LA  
DÉCLARATION QUÉBÉCOISE SUR LES ARCHIVES

### AJOUTEZ VOTRE NOM AUX SIGNATAIRES DE LA DÉCLARATION

En tout temps, vous pouvez signer le registre virtuel de la Déclaration à l'adresse suivante :

[www.archivistes.qc.ca](http://www.archivistes.qc.ca)

Source des documents : Musée McCord

Affiche de la Déclaration québécoise sur les archives comportant le texte de la Déclaration ainsi que les noms des associations et des regroupements à l'origine du projet. Association des archivistes du Québec.

### PRÉAMBULE

Les archives, ensemble de documents créés dans le cours quotidien des activités et sources de mémoire, d'information et d'action, jouent un rôle essentiel dans le développement de la société. Patrimoine unique, précieux et irremplaçable, transmis de génération en génération, les archives servent la transparence administrative, concourent à la constitution de l'identité collective et permettent l'accroissement des connaissances. De ce fait, elles contribuent à la démocratie et à la qualité de vie des citoyens.

Il revient à l'ensemble de la société de promouvoir les archives par des politiques publiques, un cadre juridique, des ressources humaines, financières et matérielles, ainsi que par des moyens technologiques propres à en soutenir le développement. Il lui incombe également d'enrichir constamment ce patrimoine grâce à des documents témoignant de ses aspirations, débats et réalisations.

Dans la poursuite des efforts déployés pour que soit assumée cette responsabilité collective, les archivistes et spécialistes de l'information, avec l'appui de leurs concitoyens, entendent mettre leur expertise au service de la société pour gérer, conserver et rendre accessibles les archives qui leur sont confiées.

### À CETTE FIN, NOUS, SIGNATAIRES DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION, RECONNAISSONS

l'**originalité** des archives, à la fois témoins et reflets des réalités et de l'évolution de la société ;

la **diversité** des archives créées par tous, de tout temps, sous de multiples formes et dans tous les domaines de l'activité humaine ;

le **caractère essentiel** des archives pour la conduite des affaires, la reconnaissance et l'exercice des droits et obligations de chacun, l'information du public et la formation de citoyens responsables, ainsi que pour la constitution de la mémoire individuelle et collective, la compréhension du passé, la documentation du présent et la préparation de l'avenir ;

la **responsabilité de tous**, décideurs publics, citoyens, propriétaires ou détenteurs d'archives publiques ou privées, archivistes et spécialistes de l'information, dans la gestion des archives.

### ET C'EST POURQUOI NOUS NOUS ENGAGEONS

à travailler de concert, chacun selon ses compétences, afin de tout mettre en œuvre pour que

• la gestion des archives soit valorisée et pleinement exercée au sein de la société civile, des organismes publics et des entreprises ;

• les archives soient conservées dans des conditions qui en assurent l'authenticité, l'intégrité et l'intelligibilité ;

• les archives soient rendues accessibles à tous, dans le respect des droits des personnes, des créateurs, des propriétaires et des utilisateurs.

AINSI, NOUS CONTRIBUERONS AU PROGRÈS DE NOTRE SOCIÉTÉ.

publiquement par la voie d'une déclaration solennelle sur leur rôle et sur l'importance du patrimoine qui leur est confié.

## LA RÉDACTION DE LA DÉCLARATION

À l'instigation du président du GARM, un comité composé d'une quinzaine de personnes est formé. On y retrouve des représentants de chaque regrou-



Lancement de la Déclaration québécoise sur les archives. Plus de 300 personnes assistent à l'événement au Centre d'archives BAnQ Vieux-Montréal, 24 avril 2006. Photographie : Marc Lacasse.

pement d'archivistes de l'époque, mais aussi des participants issus des milieux du patrimoine et de l'enseignement de l'archivistique.

Au sein de ce groupe, un sous-comité de rédaction de quatre personnes est créé et produit une première version d'avant-projet de la Déclaration québécoise pour les documents et les archives. Le texte de quatre pages est soumis au Comité de la Déclaration qui en approuve le plan.

Une deuxième version de Déclaration pour le patrimoine archivistique du Québec, réduite à deux pages, est soumise à une consultation générale de tous les archivistes et gestionnaires de documents du Québec.

À la fin de ces consultations, le sous-comité de rédaction produit le « Projet de Déclaration pour les archives du Québec » qui tient en une seule page! Le projet est soumis à une deuxième consultation générale au terme de laquelle a lieu, en 2005, le Colloque sur le projet de Déclaration pour les archives du Québec où elle est adoptée dans l'enthousiasme.

## LE CONTENU DE LA DÉCLARATION

La Déclaration (<https://archivistes.gc.ca/declaration/>) est coiffée d'un sur-titre, « Notre mémoire et nos droits », et attire l'attention, dès les premières lignes, sur les deux volets de l'archivistique intégrée telle qu'elle est vécue au Québec : la dimension historique des archives incarnée par la référence à la mémoire collective et individuelle et la gestion des documents administratifs évoquée par le rapport aux droits, ceux des citoyens et ceux des organisations.

Le préambule de la Déclaration définit les archives, source de mémoire, d'information et d'action et pose le double rôle des archivistes comme gestionnaires et gardiens des archives.

Le deuxième bloc met en évidence « l'originalité » des archives à titre de témoins de l'évolution des sociétés et des individus, leur « diversité » sous de multiples formes et couvrant tous les domaines de l'activité humaine, et leur « caractère essentiel » pour comprendre le passé, agir aujourd'hui et préparer l'avenir.

Le tout est complété par un engagement moral envers les archives. Les signataires prônent la gestion des archives tant courantes, intermédiaires que définitives. Ils veulent en assurer la conservation et les rendre accessibles à tous. En conclusion, ils rappellent l'objectif ultime de la gestion des archives : favoriser le progrès de la société.

Comme l'indique son titre, la Déclara-

tion se veut inclusive, et ce, sur tous les plans. Elle vise toutes les phases du cycle de vie des archives et la pratique de tous les archivistes. Elle s'adresse aux gestionnaires comme aux autres spécialistes de l'information et du patrimoine. La Déclaration interpelle les personnes morales publiques et privées, de même que les créateurs, propriétaires, gestionnaires et utilisateurs d'archives.

La Déclaration est ouverte sur le monde. Le changement du titre est d'ailleurs révélateur de l'évolution de la pensée du comité au cours de l'année de rédaction, d'un avant-projet de Déclaration pour le patrimoine archivistique du Québec à un projet de Déclaration pour les archives du Québec. Le titre final, Déclaration québécoise sur les archives, rejoint le caractère universel des archives, qu'elles soient ou non québécoises.

## LA DÉCLARATION UNIVERSELLE SUR LES ARCHIVES

En 2007, les archivistes du monde entier sont réunis à Québec pour la Conférence internationale de la Table ronde des archives, la CITRA. Ils prennent connaissance de la Déclaration québécoise sur les archives. Dès le lendemain, la CITRA décide de se donner une telle déclaration, le plus tôt possible, pour toute la planète.

Le mandat est confié à la Section des associations professionnelles du Conseil international des archives (CIA) de travailler à la rédaction d'une déclaration universelle sur les archives (DUA) qui proclamerait le caractère unique des archives et leur rôle essentiel dans la reconnaissance et le respect des droits de la personne.

Un groupe de travail est créé, composé d'archivistes d'Afrique, d'Océanie, d'Amérique du Nord et d'Europe. Le texte remanié de la Déclaration québécoise sert de base à la DUA. Son caractère universel exige sa traduction; à ce jour, elle est disponible en

plus de vingt langues (<http://www.ica.org/fr/déclaration-universelle-des-archives>).

En 2010 à Oslo, le CIA adopte officiellement le texte de la DUA et suggère de le faire accepter par l'UNESCO, chose faite en 2011 à Paris à l'occasion de la 36<sup>e</sup> Conférence générale de l'UNESCO.

La Déclaration québécoise sur les archives, maintenant devenue universelle, a renforcé la solidarité entre les archivistes au Québec et leur a permis de tisser des liens plus étroits avec d'autres archivistes à travers le monde, les conscientisant sur l'universalité de leurs préoccupations face à la place des archives dans la société.

Elle a augmenté la fierté des archivistes face à leur profession en leur faisant prendre conscience de l'importance de leur mission et de leur apport spécifique à l'édification d'un monde plus juste, plus démocratique et plus égalitaire.

Elle a finalement entraîné toute une série d'activités dont le but est de mettre en évidence tout ce qui se produit avec ou grâce aux archives. Les archivistes sont ainsi devenus plus présents au monde.

**Diane Baillargeon est directrice de la Division de la gestion de documents et des archives de l'Université de Montréal**

**Denys Chouinard est archiviste retraité.**



Affiche de la Déclaration universelle sur les archives, telle qu'adoptée lors de l'Assemblée générale du Conseil international des archives à Oslo, en septembre 2010. Conseil international des archives.

Ce texte est une version remaniée d'un chapitre de l'ouvrage *La valorisation des archives. Une mission, des motivations, des modalités, des collaborations. Enjeux et pratiques actuels*. Academia, Louvain-la-Neuve, 2012.

**Pour en savoir plus :**

Marc Beaudoin. « La Déclaration universelle sur les archives prise un » *La Chronique*, bulletin de l'Association des archivistes du Québec, vol. XXXIX, n° 8, février 2010, p. 1-4.

François Cartier. « Allocution du président du Regroupement des services d'archives privées agréés du Québec (RSAPAQ) » *Archives, La Déclaration québécoise sur les archives*, vol. 38, n° 1, 2006-2007, p. 18-19.

Denys Chouinard. « Allocution du président du Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARM) » *Archives, La Déclaration québécoise sur les archives*, vol. 38, n° 1, 2006-2007, p. 11-17.

*Convergence*, blogue de l'Association des archivistes du Québec, page sur la Déclaration québécoise sur les archives.

Claude Corbo. « Allocution de monsieur Claude Corbo, professeur titulaire, UQAM », in *Archives, La Déclaration québécoise sur les archives*, vol. 38, n° 1, 2006-2007, p. 43-50.

Christine Martinez. *Report on the development of the International Declaration on archives for the executive board meeting*, Vienna, October 2008.

Jacques Mathieu. « Allocution de clôture de monsieur Jacques Mathieu, professeur titulaire, Université Laval », *Archives, La Déclaration québécoise sur les archives*, vol. 38, n° 1, 2006-2007, p. 58-63.

Yvonne Painchaud. « Allocution de la présidente de l'Association des archivistes du Québec (AAQ) », *Archives, La Déclaration québécoise sur les archives*, vol. 38, n° 1, 2006-2007, p. 37-38.

Conseil international des archives, Déclaration universelle sur les archives <http://www.ica.org/fr/déclaration-universelle-des-archives>, consulté le 18 août 2017.

Ian Wilson. « Allocution du bibliothécaire et archiviste national du Canada », *Archives, La Déclaration québécoise sur les archives*, vol. 38, n° 1, 2006-2007, p. 38-42.